



Janvier 2019

# L'actu d'A Domicile60

*Le journal des bénéficiaires*

## Au menu du journal

- **Un nouveau bureau à Beauvais**
- **Notion de référents**
- **Evaluation interne**
- **Nouvelle tarification pour 2019**

**Monsieur Jacques MAY – Président  
Le Conseil d'administration  
Monsieur André TASSART – Directeur  
Et toute l'équipe d'A Domicile60**

**Vous souhaitent un Belle Année 2019**

## Nouveau bureau à Beauvais

En ce début d'année, un nouveau bureau est mis à notre disposition sur la ville de Beauvais, vous pourrez désormais nous retrouver :

à la **Maison des Services et Initiatives HARMONIE**  
**25 rue Maurice Segonds 60 000 BEAUVAIS**  
**Bureau 2.5 – 2<sup>ème</sup> étage**

**Permanences les mardis et les jeudis de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30.**

Et sur rendez-vous en contactant le **03.44.38.33.80**.

## Notion de référents

A Domicile 60 désigne comme référent de votre dossier le **responsable de secteur** du service auquel vous êtes rattaché.

- Pour le **pôle autonomie** : **Mme Cindy Larif**
- Pour le **pôle enfance-famille** : **Mme Mathilde Faugout**

Ces référents sont assistés pour assurer la mise en place et le suivi de votre dossier tout au long de notre accompagnement :

- par des **évaluateurs** qui peuvent se déplacer à votre domicile pour effectuer une évaluation de vos attentes et de vos besoins :
  - Pour le pôle autonomie : Mme Magali Barrez
  - Pour le pôle enfance famille : Mme Anaïs De Robertis
- par des **assistants techniques** qui travaillent sur la planification des interventions :
  - Pour le pôle autonomie : Mme Alicia Brunel – Mme Coline Pellieu et Mme Emeline Poilbois
  - Pour le pôle enfance famille : Mme Morgane Bretez pour les dossiers où interviennent des aides à domicile et Mme Sonia Otto pour les dossiers où interviennent des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF)

## Evaluation interne

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale introduit une obligation d'évaluation pour les établissements et services médico-sociaux. Pour respecter cette obligation réglementaire, A Domicile 60 a démarré une nouvelle évaluation interne en décembre 2018.

L'évaluation interne **est une démarche collective, participative et d'objectivation**, questionnant les professionnels sur leurs pratiques et sur ce qui concourt à leur activité. Elle instaure un débat sur les valeurs et le sens du travail réalisé.

Elle **intègre l'ensemble des acteurs concernés** : professionnels, instances dirigeantes, personnes accompagnées, personnes aidantes / entourage, partenaires ... **C'est un diagnostic partagé**.

L'évaluation interne **permet de confronter le cadre prévu d'intervention du service aux pratiques effectives des professionnels**. L'analyse de ces écarts permet d'interroger les effets de l'intervention sur les personnes accompagnées et la qualité du service rendu.

L'Association a fait le choix de réaliser cette évaluation interne en s'appuyant sur le Comité de pilotage de la démarche qualité composé : M. Jacques May – Président de l'association, Mme Françoise Gerbault – Administrateur de l'association, M. André Tassart - Directeur – Mme Isabelle Flipon – responsable qualité –développement – Mme Isabelle Pontus – Responsable Relations sociales, Mme Cindy Larif – Responsable de secteur, M. Alexandre Marques – Assistant technique au siège, MME Delphine Cavaillon – Auxiliaire de vie sociale du pôle autonomie, Mme Carole Lemoine – Aide à domicile du pôle enfance-famille, Mme Sylvie Ménégon – représentante des élus du personnel et des techniciens de l'intervention sociale et familiale - TISF.

Nous devons vous associer à cette démarche d'évaluation interne et souhaitons à cet effet recueillir les noms-prénoms et coordonnées des personnes qui seraient prêtes à participer à un temps d'échanges dans le cadre de cette évaluation interne. Si vous êtes intéressé merci de nous contacter au 03.44.38.33.80 ou d'adresser votre candidature par mail à [contact@adomicile60.fr](mailto:contact@adomicile60.fr)

## Nouvelle tarification pour 2019

Les tarifs suivant évoluent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- pour les interventions auprès des personnes âgées bénéficiant de l'APA, les personnes en situation de handicap bénéficiant de la PCH, le tarif passe de 22.00€ de l'heure à 22.31 € de l'heure. Le tarif de base pris en charge par le Conseil départemental de l'Oise restant à 22.00€ de l'heure, un surcoût de 0.31€/heure vous sera dorénavant facturé.
- Pour les interventions auprès des personnes bénéficiant de l'aide sociale aide-ménagère (AMAS), le tarif passe de 21.25€ de l'heure à 21.55€ de l'heure. Le tarif de base pris en charge par le Conseil départemental de l'Oise restant à 21.25€ de l'heure, un surcoût de 0.31€/heure vous sera dorénavant facturé.

Quelque soit la prise en charge (APA, PCH ou AMAS), un supplément transport de 0.30€ est facturé pour chaque déplacement chez le bénéficiaire.

Un avenant au contrat initial que vous avez signé avec notre association, concernant ces évolutions tarifaires, vous sera transmis prochainement par notre service.